

transfo

L'équipe Volta se
tient à votre disposition.
Découvrez ce que
nous pouvons faire
pour vous.



VOLTA

KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

Volta soutient un secteur passionnant

Vous faites depuis peu partie du secteur de l'électrotechnique, un excellent choix !

Vous pouvez donc vous aussi compter sur le soutien de Volta, l'organisation sectorielle paritaire au service des entreprises et des travailleurs de la sous-commission paritaire 149.01. Vos travailleurs, quant à eux, recevront également une publication dédiée.

Nous n'avons jamais assez d'électrotechniciens, surtout avec la transition énergétique captivante qui se profile.

Les défis ne sont donc pas des moindres. De la mobilité à l'énergie : presque tout devient électrique. Conséquence ? La nécessité de faire face à une consommation supplémentaire considérable dans le contexte de la transition vers une énergie 100 % renouvelable.

Cette transition indispensable offre de nombreuses opportunités. Les travaux à effectuer sont plus nombreux et intéressants que jamais. Installer des bornes de recharge et des pompes à chaleur, se spécialiser dans la gestion de l'énergie et les batteries domestiques, ... Les missions sont variées et tout est possible.

L'un de nos conseillers régionaux vous rendra bientôt visite. Quant à vous, n'hésitez pas à nous contacter.



Bien cordialement et bon travail !

Peter Claeys
Directeur Volta

Comment Volta vous aide, vous et vos collaborateurs

E EDUCATION

En collaboration avec les établissements d'enseignement et les travailleurs, nous formons les électrotechniciens de demain. **p. 3**

B BENEFITS

Nous sommes responsables de la gestion et du paiement des indemnités et autres avantages dont vous et/ou vos travailleurs bénéficient. **p. 4**

R RESEARCH

Nous menons des recherches sur les nouveaux développements de l'électrotechnique : bornes de recharge, pompes à chaleur, ... **p. 6**

A ACADEMY

Nous assurons des formations gratuites pour vous et votre personnel, et nous remboursons même les heures de travail manquées. **p. 8**

C HR-CONNECT

Nous vous aidons à trouver (et à garder) les bons talents pour soutenir vos ambitions. **p. 10**

E.R.: Laetitia Cooremans, Avenue du Marly 15/8, 1120 Bruxelles



Volta asbl
Avenue du Marly 15/8 - 1120 Bruxelles
TVA BE0457 209 993
RPM Bruxelles

www.volta-org.be
Tel 02 476 16 76
info@volta-org.be



Volta et l'enseignement : une équipe dynamique

Former les électrotechniciens de demain ? Volta y contribue volontiers. Grâce à du matériel pédagogique et des formations pour les enseignants, mais aussi en soutenant la formation en alternance et les stages. Découvrez ici comment ça se passe.

La formation en alternance : de l'étudiant au collaborateur bien formé par l'intermédiaire de votre entreprise

Dans le cadre de la formation en alternance, les étudiants reçoivent une formation à la fois à l'école et sur le lieu de travail. Une **véritable valeur ajoutée** leur est ainsi offerte. Ils acquièrent immédiatement les compétences non techniques (communication, collaboration) et les compétences techniques nécessaires, car les entreprises disposent souvent en interne d'installations qui ne sont pas disponibles dans les écoles.

Vous bénéficiez vous aussi d'une valeur ajoutée, du fait qu'à l'issue de leur parcours scolaire, ils auront davantage tendance à **venir travailler chez vous**. Les jeunes qui veulent apprendre le métier sur le terrain peuvent opter pour la formation en alternance organisée d'une part par l'IFAPME/efp et d'autre part par l'enseignement via les CEFA (Centres d'Education et de Formation en Alternance).



Plus d'informations

Proposer des stages ?

Les stages sont également un moyen d'inciter des apprentis à venir se former sur votre lieu de travail. Volta vous aide ! Parlez-en à votre conseiller régional qui vous mettra en contact avec les écoles de votre région.

Danny Van de Putte (Van Noten & Zonen) a été le mentor d'Evelyne, étudiante en formation en alternance. Selon lui, il s'agit là d'une très bonne formule : « Notre entreprise est en pleine croissance, mais il n'est pas facile de trouver de

nouveaux collaborateurs. La formation en alternance est une occasion unique de permettre aux jeunes de découvrir le métier. En tant qu'entreprise, vous investissez du temps et des ressources dans ce sens. Et si les choses se passent bien, comme ça a été le cas avec Evelyne, vous avez un travailleur motivé que vous avez contribué à former en fonction des besoins de votre entreprise. »

« Nous attirons une main-d'œuvre motivée »

Danny Van de Putte

Van Noten & Zonen a pu compter sur l'aide de Martine De Groof, conseillère chez Volta. « J'aide les entreprises à respecter toutes les formalités telles que la demande d'agrément et d'autres obligations légales », explique Martine. « Nous les informons aussi concernant les primes et établissons des contacts entre les écoles et les entreprises. Nous organisons par ailleurs des formations de mentor afin d'apprendre aux entreprises à encadrer au mieux leurs jeunes collègues. »

« Démarquez-vous grâce aux formations »

Sofie Verstraete

Il est possible de procéder autrement. Verstraete Entreprises organise des formations pour les écoles, par exemple sur le travail en hauteur, ce qui lui permet de se distinguer. Sofie Verstraete, CEO : « Le travail en hauteur s'est avéré être une formation que les écoles ne peuvent pas facilement dispenser elles-mêmes. Nous avons donc proposé de le faire. Et ce, avec succès car pour les deux premières éditions, nous avons eu huit écoles avec 143 élèves à Jabbeke, et six écoles avec 100 élèves à Herentals. Après ce genre de formation, nous recevons souvent des demandes de stage intéressantes de candidats motivés. »

Les nombreux avantages de Volta

Volta est là pour vous en tant qu'entrepreneur et employeur, mais aussi pour vos collaborateurs. Grâce aux avantages suivants, vous pouvez d'emblée vous profiler comme étant un **employeur attractif** :

- une prime de fin d'année pour chaque travailleur en fonction de ses prestations,
- une pension complémentaire – vos travailleurs sont automatiquement affiliés à notre régime de pension sectoriel social,
- le complément de garde d'enfants (jusqu'à 400 € par enfant et par an),
- des indemnités complémentaires pour compléter les prestations des mutuelles et de l'ONEM.

Il y a également des avantages pour vous aussi, en tant qu'**employeur** :

- Vos collaborateurs suivent une formation ? Nous remboursons ces heures.
- Quelqu'un suit-il une formation syndicale ? Le coût salarial de cette journée vous est remboursé.
- Un travailleur en RCC vous quitte ? Volta paie l'indemnité complémentaire ainsi que les cotisations patronales.
- Volta se charge pour vous de la gestion de la prime de fin d'année. Un souci en moins !

Prime à la formation : remboursement des heures de formation

Si vos ouvriers suivent une formation d'au moins 3 heures pendant les heures de travail, vous recevez une prime à la formation de **18 ou 22 euros** par heure et par ouvrier. Nous la déduisons de votre crédit-prime, qui est constitué chaque année.

Combien ?

Votre crédit-prime dépend du nombre d'ouvriers dans votre entreprise :

- Moins de 20 ouvriers ?
Crédit-prime
= nombre d'ouvriers x 16 heures x 22 €.
- 20 ouvriers ou plus ?
Crédit-prime
= nombre d'ouvriers x 16 heures x 18 €.

« Les formations sont tout simplement nécessaires »

« Nous formerions aussi nos ouvriers s'il n'y avait pas de crédit-prime », déclare Wim Cornelis, responsable de la formation chez Hobart Belgium. « C'est tout simplement nécessaire. Le fait est que les primes sont une **belle aide**. Chez Hobart, nous organisons beaucoup de formations internes et c'est bien que nous puissions aussi demander la prime pour ces moments d'apprentissage. Pour les formations externes, je peux toujours m'adresser à mon conseiller. »

Indemnités complémentaires

Des ouvriers (temporairement) sans emploi, en incapacité de travail ou en crédit-temps ? Volta paie une **indemnité complémentaire** en plus des indemnités qu'ils perçoivent dans différentes situations :

- maladie
- chômage temporaire*
- crédit-temps à mi-temps
- crédit-temps fin de carrière 1/5
- emploi de fin de carrière adoucie
- accompagnement de carrière
- congé palliatif

*Il existe une seule exception : en cas de **chômage économique temporaire**, vous payez vous-même l'indemnité complémentaire du 61^e au 150^e jour. Les indemnités complémentaires pour toutes les autres formes de chômage temporaire sont payées par Volta dans leur intégralité et sont illimitées.

Pension complémentaire : automatique et pour tous

Les ouvriers de la SCP 149.01 sont automatiquement affiliés à notre régime de pension sectoriel social. Par le biais de la cotisation de l'employeur, vous cotisez à hauteur de 2,1 % du salaire annuel brut. **Ne manquez pas d'utiliser cet argument** lorsque vous communiquez avec des candidats à l'emploi au sujet de la rémunération.



Prime de fin d'année : nous nous occupons de tout

Nous nous chargeons pour vous de la gestion et du paiement de la prime de fin d'année. Ne vous inquiétez pas : nous vous informons du montant que vos ouvriers vont recevoir. Tout ce dont nous avons besoin de la part de vos ouvriers, c'est d'un **numéro de compte valide**. Ils peuvent aisément le fournir en ligne via My Volta.

Aperçu pratique via My Volta

Sur notre plateforme en ligne My Volta, vous pouvez facilement demander des primes à la formation pour vos ouvriers. Pas d'échanges sans fin d'e-mails et de contrôles : vous en faites la demande et **nous nous occupons de tout**. Vous avez inscrit vos ouvriers à une formation Volta ? Dans ce cas, vous n'avez même pas besoin de demander une prime : elle sera automatiquement versée.

Vos ouvriers peuvent également se connecter à My Volta. Ils y demandent eux-mêmes leur complément de garde d'enfants et leurs indemnités de chômage

temporaire et de maladie : une procédure **plus rapide et moins compliquée qu'avec les formulaires**. Grâce à My Volta, ils peuvent :

- demander une indemnité complémentaire,
- suivre le statut d'une demande,
- vérifier quand et à quel numéro de compte une indemnité a été payée,
- communiquer un nouveau numéro de compte,
- modifier leur adresse ou d'autres coordonnées,
- télécharger des fiches fiscales,
- consulter leur CV (une liste de toutes les formations pour lesquelles vous avez demandé une prime),
- télécharger les certificats de formation.

Pour plus de facilité, nous avons optimisé My Volta pour les appareils mobiles (smartphones et tablettes). La connexion est 100 % sécurisée via CSAM, le système d'identification des autorités fédérales. CSAM fonctionne avec itsme® mais aussi avec le lecteur de carte eIDAS (pour les citoyens de l'UE).



Pour accéder à My Volta :



Notre centre de connaissances vous prépare à la transition énergétique

Bornes de recharge pour voitures électriques, pompes à chaleur, stockage des batteries, systèmes de gestion de l'énergie, ... Notre secteur évolue à une vitesse fulgurante. Grâce à Volta, vous suivez les développements technologiques. Nous collaborons avec les écoles supérieures, les universités et les centres de connaissances pour préparer l'ensemble du secteur à la transition énergétique. Ces informations, nous les transmettons par le biais de nos formations, mais aussi de séances d'information, de notre service de conseil et de notre vaste bibliothèque technique.

De la connaissance à la pratique : 2 exemples

100 % d'énergie renouvelable en 2050, est-ce possible ?

C'est tout à fait possible, estime Giuseppe Colantuono, chercheur à la Leeds Beckett University. L'énergie renouvelable est abondante, mais elle n'est pas toujours disponible au moment où nous voulons en disposer. Il faut donc la stocker. Dans le cadre du projet RED WoLF (soutenu par Volta), Giuseppe Colantuono a mené des recherches pour savoir comment l'**énergie peut être stockée sous forme de chaleur** dans des boilers et des accumulateurs. « La chaleur représente les trois quarts de nos besoins énergétiques. Pourquoi devrions-nous d'abord stocker cette énergie dans une batterie coûteuse ? »

« Les premiers résultats sont encourageants. Par exemple, les familles qui ont contribué aux tests ont vu leur facture d'électricité considérablement réduite. Les avantages pour la société ne sont pas encore mesurables, mais ils sont clairs : **une charge plus équilibrée sur le réseau et une réduction des émissions de CO₂.** »

Du courant continu dans nos maisons ?

Les batteries et les panneaux photovoltaïques fonctionnent avec du courant continu, tout comme beaucoup d'appareils ménagers. N'est-il donc pas logique de prévoir (aussi) un réseau de courant continu dans nos maisons, au lieu de convertir le courant continu en courant alternatif et vice versa ?

« Naturellement », affirme Benoît Bidaine, Chief Technology Officer chez CE+T Power. « Aux Pays-Bas, certaines zones résidentielles sont déjà entièrement alimentées par un réseau CC. Même en Belgique, certaines maisons reçoivent déjà du courant continu. De telles installations domestiques distribuent avantageusement le courant à (au moins) deux tensions : une basse tension pour l'éclairage et une haute tension pour les équipements énergivores tels que les bornes de recharge. »

Chez Volta, nous croyons également au courant continu. Les micro-réseaux CC peuvent apporter de nombreux gains d'efficacité, mais il y a encore du pain sur la planche.



Vers l'article technique



Des questions à caractère hautement technologique ? Consultez notre bibliothèque !

Dans notre bibliothèque technique, vous trouverez des articles sur les thèmes les plus divers : automatisation, sécurité, éclairage, véhicules électriques, réseaux à courant continu, ... Tous ces articles ont été rédigés par des experts dans leur domaine.



Vers la bibliothèque

Vous avez des questions techniques ?

Des sujets qui doivent être traités d'urgence ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse sat@volta-org.be.

Vous êtes toujours les bienvenus à nos séances d'information

Nouvelles technologies, nouvelles normes, nouvelles réglementations : notre secteur est en constante évolution. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des séances d'information et des webinaires destinés à vous tenir au courant des innovations. Nous sommes souvent à l'origine de nouveaux développements, ce qui vous permet d'en prendre directement connaissance. Vous êtes les bienvenus pour apprendre et pour rencontrer des collègues. Vous ne pouvez pas être physiquement présents ? Pas de souci, nous partageons les enregistrements sur notre chaîne YouTube.



Rendez-vous sur notre chaîne YouTube



Formations gratuites pour vos collaborateurs

La base de l'électrotechnique, c'est la sécurité. Pour travailler sur des installations électroniques, vos collaborateurs doivent suivre plusieurs formations. Bonne nouvelle : vos ouvriers relevant de la SCP 149.01 peuvent généralement suivre ces formations gratuitement chez Volta. Certaines peuvent même être suivies en ligne. De plus, nous intervenons au niveau du salaire horaire par le biais de la prime à la formation (voir page 4).

Nous proposons en outre de nombreuses formations consacrées à des thèmes spécifiques : la manière idéale d'investir dans vos collaborateurs et vous-même. RGIE, gestion de l'énergie, ... Consultez le large éventail de formations sur notre site internet.

BA4 ou BA5 : délivrez une attestation à vos travailleurs conformément au RGIE

Travailler sur des installations électriques ou à proximité comporte des risques : électrocution, chaleur excessive et incendie, pour ne citer que ces exemples. Le règlement général sur les installations électriques (RGIE) impose aux employeurs de délivrer un certificat BA4 ou BA5 à toute personne qu'ils chargent d'effectuer des travaux électriques.

La différence

L'attestation BA4 (personnes averties) est délivrée aux collaborateurs qui sont exposés aux risques et qui travaillent selon une procédure stricte ou sous la supervision d'une personne certifiée BA5. Une personne en possession d'une attestation BA5 (personnes qualifiées) est un technicien capable d'évaluer lui-même les risques et d'établir une procédure pour effectuer des travaux sur une installation électrique en toute sécurité. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le RGIE, livre 1.

Établissement de l'attestation

Vous établissez l'attestation en tant qu'employeur, éventuellement en collaboration avec votre conseiller en prévention. Vous déterminez vous-même à qui vous accordez une attestation BA4 ou BA5, mais attention : n'accordez une attestation qu'aux collaborateurs qui possèdent les compétences et les connaissances adéquates. Vous devez **justifier** ces dernières sur l'attestation. À noter que notre formation générale BA4 ou BA5 peut déjà constituer une première étape traçable à cet égard.



Sécurité de base sur les chantiers temporaires et mobiles : obligatoire pour qui ?

Vos ouvriers sont tenus par la loi de suivre une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles (CTM).

De quoi s'agit-il ?

Les chantiers temporaires ou mobiles (CTM) sont des lieux où sont réalisés des travaux de génie civil. Des travaux électriques peuvent donc aussi y être effectués.

La formation de base en sécurité porte notamment sur les points suivants :

- les principes de la prévention, mais aussi ce que chaque intervenant réalise sur un chantier temporaire ou mobile,
- les mesures de prévention appropriées,
- un comportement sûr et sain sur un chantier temporaire ou mobile.

Obligatoire pour qui ?

Pour toute personne qui effectue un travail sur un CTM. Il s'agit non seulement d'ouvriers, mais aussi, par exemple, de travailleurs indépendants, d'étudiants, de stagiaires et d'étudiants en formation en alternance.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Visitez notre site internet pour plus d'informations de base et/ou les exemptions possibles.

Formation de base VCA : pas obligatoire, mais...

Le certificat VCA n'est pas exigé par la loi mais, dans la pratique, **certain clients le demandent**. Vous obtenez un certificat VCA en tant qu'entreprise. L'une des conditions posées est que tous vos travailleurs opérationnels doivent être porteurs d'un diplôme de base VCA valide (diplôme valide pendant dix ans).

Pour obtenir ce diplôme, vos travailleurs suivent une journée de formation. À l'issue de la formation, ils doivent passer l'examen standardisé.

My Volta : votre portail pour des collaborateurs formés

Vous pouvez inscrire vos collaborateurs à nos formations via My Volta. Demandez un mot de passe à votre conseiller régional. Vous trouverez ses coordonnées en page 2.



Vers My Volta

Nous venons aussi à vous

Vous souhaitez former un groupe de travailleurs plus important ? Nous pouvons dans ce cas venir dans vos locaux. Patrick Wouters, directeur d'Elektro Wouters, a organisé une formation RGIE sur site :

« Nous pouvions évidemment opter pour une formation en présentiel sur l'un des sites de formation de Volta. Mais une journée de formation en déplacement est souvent un souci pour les groupes. Pour une équipe de près de 30 collaborateurs, il est intéressant que le formateur vienne sur place. Nous avons également pu préparer une série de questions spécifiques. Par exemple, certains chapitres du RGIE sont plus importants pour nous. Comme nos questions portaient sur ces chapitres, Danny Hermans, le formateur, savait sur quoi mettre les accents. C'est aussi cela la valeur ajoutée d'une séance spécifique à l'entreprise. »

E-learning : suivez-les quand cela vous convient

Outre les formations en présentiel, nous proposons de nombreux e-learning. Vous et vos ouvriers pouvez les suivre en ligne, au moment qui vous convient le mieux. Jef Tips, professeur d'électricité à la Spectrumschool de Deurne, est déjà un fan de la formule : « J'utilise souvent les e-learning de Volta pour rafraîchir des matières que je n'ai pas enseignées depuis un moment. C'est pratique, car je ne dois pas prendre du temps pour cela pendant mon travail. La combinaison de théorie et de pratique est idéale. »



Vers nos e-learning

Trouver et garder des collaborateurs : premiers secours pour le recrutement

Sur un marché du travail en tension, il est capital de trouver et d'engager rapidement des talents adéquats et surtout motivés, et de les garder. Volta vous propose de nombreux conseils et astuces à cet effet. En voici déjà cinq !

Trouvez vos travailleurs à l'école

Où sont vos futurs travailleurs ? Certains sont (encore) à l'école. Notre site internet propose un **aperçu pratique** des formations susceptibles d'être utiles à votre entreprise. Nous vous recommandons vivement de prendre contact avec les écoles de votre région qui proposent ces formations.

D'ailleurs, ne pensez pas qu'aux élèves des écoles : il y a beaucoup d'**adultes** qui souhaitent se reconverter pour devenir électrotechniciens. Ce sont souvent les candidats les plus motivés. Votre conseiller Volta se fera un plaisir de vous mettre en contact avec les instituts de formation et les écoles de votre région.

Veillez à ce que les candidats puissent vous trouver

Autre stratégie : **se rendre visible**. Comment diffusez-vous vos offres d'emploi ? Avec quels partenaires pouvez-vous travailler ? Nous avons regroupé de nombreuses informations sur notre site internet.

Réduisez les coûts

L'embauche de personnel ne doit pas nécessairement être coûteuse. Il existe de nombreuses **mesures de soutien** pour recruter des jeunes ou des demandeurs d'emploi.

Accueillez chaleureusement les nouveaux venus

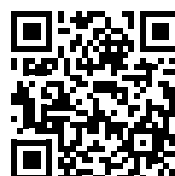
Vous avez recruté un nouveau collaborateur ? Faites une **bonne première impression** : faites-lui visiter votre entreprise, présentez-lui les collègues, ... Les premiers jours déterminent si le nouveau venu restera ou non dans l'entreprise.

Une **brochure de bienvenue** est aussi pratique pour les nouveaux collaborateurs. Au début, ils reçoivent beaucoup d'informations. Si elles sont présentées dans une brochure claire, elles seront plus faciles à mémoriser. Volta a développé à cette fin un modèle que vous pouvez aisément adapter. Elle comprend également un manuel avec des conseils et des exemples de textes.

Coachez le coach

Il va sans dire qu'encadrer un nouveau venu ne doit pas s'arrêter à la première semaine. Faites accompagner vos nouveaux collaborateurs par un **collègue expérimenté pendant un certain temps** – de préférence quelqu'un qui communique aisément et fait preuve d'empathie. De cette manière, les nouveaux venus se familiariseront rapidement avec l'atmosphère et l'approche de votre entreprise.

Vous l'avez compris : Volta peut vous aider. Grâce à notre **formation destinée aux tuteurs**, vous êtes préparé pour assumer la fonction de tuteur et accompagner les nouveaux travailleurs. Contactez votre conseiller régional Volta pour tout complément d'information.



Découvrez nos conseils



Être responsable d'équipe, c'est aussi une profession

Qui devient responsable d'équipe ? Souvent celui qui est bon dans son métier. Mais cette profession n'est généralement pas celle de responsable d'équipe. Et c'est dommage car pour être un bon responsable, il faut des **compétences autres que des compétences techniques**. La formation 'Gérez votre équipe via le coaching' vous propose précisément d'acquérir (ou de perfectionner) ces compétences.



Vers la formation

Conseil : écoutez vos collaborateurs

Salvatrice Tranchina, conseillère chez Volta, visite des entreprises depuis 20 ans. Son conseil en or ? « Veillez à ce que vos collaborateurs se sentent écoutés. J'entends souvent dire : 'Mes collaborateurs peuvent venir me demander n'importe quoi'. Je le crois, mais ce n'est pas suffisant. Les collaborateurs ne viennent pas d'eux-mêmes. En tant qu'employeur, vous devez leur demander vous-même comment ils vont. Vous pouvez le faire de manière informelle, par exemple à l'heure du repas de midi autour d'un sandwich. Il n'est pas nécessaire de leur demander constamment de venir à votre bureau. L'écoute active est déjà un grand pas. »

CHARGEZ-VOUS EN CONNAISSANCES

Dans le secteur dynamique de l'électrotechnique, la formation professionnelle continue est cruciale. Volta propose un large éventail de formations, des plus élémentaires aux plus avancées, embrassant les aspects liés aux techniques et à la sécurité.

POWER ⚡ UP

Découvrez les avantages de
l'apprentissage à la Volta Academy

Offre de formations étendue

Formations BA4 et BA5, formation de base VCA, sécurité de base sur un CTM, bornes de rechargement, ... Ce n'est qu'un extrait de tout ce que Volta vous propose.

Gratuit pour les ouvriers

De nombreuses formations sont gratuites pour les ouvriers. Toutes les formations entrent en considération pour utiliser le crédit-prime (sous conditions).

Réductions pour les employés et les employeurs

Tout chef d'entreprise ou indépendant dont l'entreprise relève de la SCP 149.01 ou tout employé relevant des CP 201 et CP 200 bénéficient de réductions sur les frais d'inscription.

E-learning

Pourquoi ne pas utiliser une formation en ligne de Volta pour créer un moment de formation unique dans l'entreprise avec vos collaborateurs ?

Aide financière

via les chèques-formation

Utilisez les chèques-formation pour une dizaine de nos formations et bénéficiez ainsi d'une aide supplémentaire dans les coûts de formation.

Formations sur demande

Possibilité d'organiser des formations en interne, au sein de l'entreprise, si aucune date ni aucun lieu ne sont disponibles.

Réduction de groupe

Vous souhaitez effectuer plus de 5 inscriptions payantes ? Faites-le nous savoir via academy@volta-org.be. Nous vérifierons si un tarif plus avantageux est possible.



Scannez le code QR
pour en savoir plus sur
nos formations au sein
de la Volta Academy.



ACADEMY



BENEFITS



RESEARCH



EDUCATION



HR-CONNECT